



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question orale n° 1306

Texte de la question

La presse écrite est en proie à d'importantes difficultés. Nombre d'observateurs parlent à juste titre de l'année 1997 comme de celle de tous les dangers. Un protocole vient d'être signé entre l'État et la plupart des organisations professionnelles qui fixe une nouvelle grille tarifaire postale. Celle-ci aboutit à l'aberration suivante que ceux qui pesent le moins lourd et bénéficient le moins de publicité paieront le plus lourd tribut. Désormais, l'accord qui vient d'être signé ne prend plus en compte les inégalités de situation des publications, que ce soit la presse quotidienne ou la presse d'information spécialisée, au moment même où le marché de la publicité est absorbé par le champ de l'audiovisuel et où les facilités accordées par le CSA à TF 1 en la matière poussent les médias audiovisuels à une concurrence sauvage sur ces marchés. Cet accord bouleverse les règles, instituant un coût « à l'objet quel qu'il soit et un coût lié au poids », ce qui revient à assimiler la presse à une marchandise. Or, ne faut-il pas au contraire œuvrer pour que le service public, l'État contribue à ce que chaque lecteur qui le souhaite puisse recevoir dans les meilleurs délais et au même tarif, quel que soit son lieu d'habitation, le journal de son choix ? M. le ministre de la culture a fait remarquer durant les débats sur la loi de finances que « de nouvelles adaptations d'aides à la presse seront sans doute nécessaires... Il s'agit de trouver les formes d'aides les plus adaptées, les plus judicieuses, à l'exigence du meilleur emploi des deniers publics ». M. George Hage demande donc à M. le ministre de la culture quelles mesures il propose pour renover les aides à la presse écrite selon le principe que celles-ci doivent être inégalitaires pour être justes.

Texte de la réponse

M. le président. M. Georges Hage a présenté une question n° 1306.

La parole est à M. Georges Hage, pour exposer sa question.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre de la culture, la presse écrite et plus particulièrement les quotidiens d'information générale et politique sont en proie à des difficultés croissantes.

L'année 1995 aura vu le prix du papier s'envoler. Son coût entrant pour 15 à 25 % dans le compte d'exploitation, l'augmentation s'est révélée plus meurtrière pour la presse écrite à faibles ressources publicitaires.

Au printemps 1995, M. Sarkozy promettait de doubler le fonds d'aide à cette dernière, mais, en 1996, seul un abondement de 50 % lui était consenti. Cette même année, l'État diminuait de 21 % sa contribution à la SNCF pour le transport des journaux.

La loi de finances de 1997 aggravera la situation de la presse écrite.

D'abord, en sa première partie, elle supprime l'abattement fiscal de 30 %. Rappelerais-je que cette réduction d'impôt permettait aux entreprises de presse de réduire ainsi leur masse salariale, que cet abattement constituait une aide indirecte à la presse et un élément essentiel du statut économique des journalistes depuis 1934 ?

Ensuite, le budget de la communication subit, une fois de plus, une régression, régression que ne compenseront pas les hausses votées par le Sénat, régression repérable aux 25 % de diminution des aides aux journaux à faibles ressources publicitaires.

Il voyait juste, le président de la presse régionale hebdomadaire, en évoquant l'année 1997 comme celle de tous

les dangers. Voilà que le récent protocole sur les tarifs postaux, signé entre l'Etat, La Poste et une partie des organisations professionnelles de la presse écrite, vérifie son presage.

En instituant un tarif dont une part largement dominante repose sur une taxe à l'objet, qui ne tient pratiquement plus compte du poids de la publication, vous négligez gravement les inégalités de situations entre les différents produits de presse écrite. Le critère qui, jusqu'alors, prévalait reposait sur le poids de la publication. Plus elle était lourde, plus elle était censée comporter de publicité, ce qui ne laisse pas de faire réfléchir les démocrates. Vous remettez de la sorte en cause un système de solidarité entre les titres, qui voyait les nantis aider les plus pauvres, une solidarité devenue insupportable aux riches prompts à signer le protocole, riches à qui le Gouvernement prête ici encore une oreille attentive.

Le protocole signé voit la contribution globale de la presse augmenter de 50 % en cinq ans, la nouvelle grille tarifaire aboutir à une aberration, sinon à un attentat aux bonnes moeurs démocratiques et didactiques. De plus, les trois quarts de cette augmentation porteront sur la taxe.

Cette augmentation met en péril les quotidiens à faibles ressources publicitaires, ainsi que la presse professionnelle et spécialisée, diffusée à plus de 90 % par La Poste.

Elle constitue un avatar, non des plus importants, mais à coup sûr des plus significatifs de cet abandon des missions de La Poste au regard des finalités démocratiques du service public. En tout état de cause, il demeure que la presse, outil d'information, de pédagogie et de culture voit sa diffusion nationale compromise.

La grille se traduira par un alourdissement considérable des charges pour les titres de faible poids, généralement ignorés par la publicité.

Nous ne pouvons qu'être plus inquiets encore quand le marché publicitaire, en stagnation, se voit de plus en plus absorbé par l'audiovisuel, quand augmentent les facilités accordées par le CSA à TF 1 en matière de spots publicitaires et que la concurrence s'exacerbe sur le marché de la publicité.

Certains titres subiront à terme des augmentations de leurs tarifs postaux s'élevant à 200 % et plus. D'autres, en dépit de leurs moyens financiers et publicitaires, connus et prospères, paieront moins, parfois beaucoup moins. Ainsi, L'Humanité - vous comprendrez que je sois soucieux de sa santé financière, mais j'affirme, et il serait offensant de ne pas me croire, que ma sympathie dépasse le cadre de ce journal - verra ses coûts postaux majorés au bout de cinq ans de 216 %. Rustica, journal spécialisé que les jardiniers connaissent bien, verra son tarif postal par journal presque multiplié par trois. A l'inverse, L'Express, qui payait avant 2,33 francs, paiera avec la nouvelle grille 1,78 franc en 1997.

Sans doute me répondrez-vous que vous avez été soucieux de cibler la progression des tarifs postaux, que vous avez créé un observatoire pour étudier chaque cas, et protesterez-vous de votre sollicitude à l'égard des journaux à faibles ressources publicitaires, avec non pas 50 % d'augmentation en cinq ans, mais 28 %.

Mais vous ne sauriez faire oublier la démarche essentiellement libérale qui est votre, taxant la presse comme une quelconque marchandise, et ignorant délibérément, par principe économique, l'environnement concurrentiel sauvage qui est le sien. Vous ne sauriez sans imposture vous targuer de défendre le pluralisme de l'information. Peut-on espérer que, enfin, la totalité de la taxe sur la publicité destinée aux aides à la presse, d'un volume de quelque 70 millions de francs, lui sera complètement affectée ?

Vous avez précisé au cours de l'examen de la loi de finances que de nouvelles adaptations d'aides à la presse seraient sans doute nécessaires et qu'il s'agissait de trouver les formes d'aides les plus judicieuses, les plus adaptées à l'exigence du meilleur emploi des deniers publics.

De quelles aides s'agit-il ? Pour être justes, elles doivent être inégalitaires ? Cette nécessité est plus grande aujourd'hui quand le capital financier industriel exerce de plus en plus son activité dans l'édition de la presse ce qui, entre autres conséquences, ne peut qu'aggraver les inégalités de traitement publicitaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, je suis particulièrement attentif à la situation économique difficile que connaît la presse actuellement

S'agissant plus particulièrement des relations avec La Poste, une table ronde Etat-Presse-Poste s'est réunie pendant un peu plus d'un an et a abouti à la signature, le 10 janvier 1997, d'un accord permettant l'entrée en application, à compter du 1^{er} mars prochain, d'un dispositif renoué et modernisé du transport de la presse par La Poste.

Cet accord a été signé par l'ensemble des fédérations et syndicats de la presse française, à l'exception du syndicat de la presse parisienne.

Cette évolution au demeurant indispensable s'étalera sur une période de cinq années et s'accompagnera en

particulier d'un allègement de la réglementation demande par la presse. De plus, afin de lisser les hausses, un dispositif d'écrêtement extrêmement favorable aux journaux de moins de 100 grammes est mis en place. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de faire bénéficier prioritairement de son aide la presse d'information générale et politique. Ses tarifs seront de 28 % inférieurs au prix normal.

Enfin, certains journaux à faibles ressources publicitaires - je pense à La Croix, à L'Humanité, et à une dizaine de quotidiens départementaux - continueront à bénéficier de tarifs très faibles. D'environ 10 centimes aujourd'hui, le prix à l'exemplaire sera revalorisé de 2,2 centimes cette année, de 4 centimes en 1998, de 6 centimes en 1999 et de 8 centimes pour les années suivantes pour les publications de moins de 70 grammes. Pour celles se situant entre 70 et 100 grammes, ces augmentations sont doublées. En l'an 2000, ces journaux continueront à payer 18 ou 26 centimes selon leur poids, ce qui est évidemment sans rapport avec le coût réel de leur transport et près de trois fois inférieur aux tarifs des autres quotidiens, même cibles.

En réponse à la préoccupation plus générale que vous exprimez sur l'évolution des aides à la presse écrite, je peux vous confirmer que je vais, dans les jours qui viennent, rencontrer les différents représentants de la presse pour envisager avec eux les adaptations qui pourraient être apportées au dispositif existant d'aide à la presse, mais, comme vous pouvez déjà le voir sur le dossier de l'aide postale, le Gouvernement a choisi de favoriser la presse d'information générale et politique, qui, par définition, contribue le plus nettement à la diffusion des idées et au débat démocratique.

Nous avons donc bien préféré, en l'espèce, à une égalité de façade, une aide différenciée et ciblée sur les formes de presse pour lesquelles elle est la plus légitime. Je crois qu'une remise à plat des aides à la presse est nécessaire aujourd'hui.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le président. Monsieur Hage, vous disposez très exactement de quarante et une secondes pour répondre, c'est-à-dire le temps d'un quatre cents mètres couru à vive allure ! (Sourires.)

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec attention et j'étudierai votre texte à la loupe ! Je voudrais simplement signaler que la télévision envahit les consciences, les soirées, le temps libre, et que l'information réelle, réfléchie, sujette à débat ne peut se faire que par la presse écrite.

M. Leonce Deprez. C'est exact !

M. Georges Hage. La presse écrite a donc de l'avenir. Encore faut-il qu'elle preserve le pluralisme de l'expression.

M. Leonce Deprez. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1306

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 472

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 708

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 1997